



Abus sinistre Sixt-accuse a tort de griffes

Par **Brisy JeanMarc**, le **26/04/2017** à **10:47**

Bonjour,

Durant les vacances de Pâques, j'ai loué une voiture chez Sixt à l'aéroport de Nice pour une période de 9 jours. (Contrat 9354512147 et date sinistre 20.04.2017)
Nous avons choisi Sixt pour l'image de service de qualité qu'ils offrent!

Malheureusement, dès notre arrivée au comptoir, nous avons dû subir les problèmes du système informatique qui a forcé l'agent à recommencer notre enregistrement plusieurs fois avant que cela ne fonctionne. Ayant passé environ 30 minutes pour notre enregistrement (pas de temps passé en file d'attente), on nous a donné les papiers à signer et dit que tout était OK pour le véhicule qui était en parfait état... Hélas nous n'aurions pas dû faire confiance car malheureusement à notre retour, on nous a accusé à tort d'avoir réalisé des griffes sur le pare-choc! Nous avons immédiatement signalé à la personne en charge de la réception du véhicule que nous avons prêté le plus grand soin du véhicule et n'avons eu aucun accrochage. Elle nous a alors informé que cela devait être une erreur et un oubli et nous avons signalé que nous contestions. Tout semblait parfait jusqu'à ce jour où nous venons de recevoir une lettre nous demandant de régler: 1) 25 Euro pour expertise à distance (on se demande comment ils font!) et 384 Euro pour peinture! Quelle déception envers la marque Sixt sur la manière de nous traiter plus comme des clients mais des débiteurs! C'est alors que j'ai vu la série d'articles sur ce forum expliquant que nous n'étions pas les seuls à faire les frais de la politique anti-commerciale de la marque! On a plus du tout envie de louer chez Sixt!